

DOMINIQUE NEUMAN

AVOCAT

1535, RUE SHERBROOKE OUEST
REZ-DE-CHAUSSÉE, LOCAL KWAVNICK
MONTRÉAL (QUÉ.) H3G 1L7
TÉL. 514 849 4007
TÉLÉCOPIE 514 849 2195
COURRIEL energie @ mlink.net

MEMBRE DU BARREAU DU QUÉBEC

Montréal, le 23 juillet 2010

M^e Véronique Dubois, Secrétaire de la Régie
Régie de l'énergie
800 Place Victoria
Bureau 255
Montréal (Qué.)
H4Z 1A2

Re: Dossier RDÉ R-3735-2010.

Investissements d'Hydro-Québec Transport (TransÉnergie) – Sainte-Marie-Beauceville.

Dépôt sous pli confidentiel temporaire de la preuve (rapport d'expertise) et de l'argumentation de l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) et de Stratégies Énergétiques (S.É.).

Chère Consœur,

Nous vous prions de trouver ci-joints **sous pli confidentiel temporaire** :

- La première partie de la preuve de l'*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)* et de *Stratégies Énergétiques (S.É.)*, constituée du rapport d'expertise de Monsieur Jean-Claude Deslauriers déposé sous la cote SÉ-AQLPA-1, Document 1.
- L'argumentation de l'*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)* et de *Stratégies Énergétiques (S.É.)*, rédigée par le soussigné.

Ce dépôt sous pli confidentiel temporaire vise à permettre à Hydro-Québec, si elle le souhaite, de demander la confidentialité permanente de ces documents, en tout ou en partie, étant donné qu'ils réfèrent à des parties des documents du Transporteur pour lesquels celui-ci a logé une demande de confidentialité et auxquels Monsieur Jean-Claude Deslauriers ainsi que le soussigné ont pu avoir accès sous engagement de confidentialité et de non divulgation, sans préjudice tel qu'indiqué dans notre lettre du 13 juillet 2010.

Nous croyons humblement qu'aucune des références contenues aux présents documents ne porte sur des aspects qui devraient être qualifiés de confidentiels, d'autant plus que les mêmes informations, pour l'essentiel, se retrouvent aussi dans d'autres documents publics (notamment ceux que nous déposons sous les cotes SÉ-AQLPA-3 Documents 1, 2 et 3 et SÉ-AQLPA-4, Document 1).

Nous invitons donc Hydro-Québec à procéder à sa propre évaluation du caractère confidentiel ou non de l'information contenue dans les présents documents et à en faire part, **dans un premier temps, au soussigné afin de déterminer si elle souhaite demander ou non leur confidentialité partielle ou totale et, en un tel cas, si une suggestion commune pourrait être présentée au Tribunal (divulgation complète, caviardage, etc.)**. Par la suite, tant Hydro-Québec que SÉ-AQLPA pourraient soumettre leurs représentations au Tribunal, lequel statuera sur le sujet.

Nous comprenons que les présents documents resteront temporairement confidentiels tant que la Régie n'aura pas statué sur le sujet ou qu'ils cesseront de l'être si Hydro-Québec renonce à en demander la confidentialité.

Espérant le tout à votre entière satisfaction, nous vous prions, Chère Consœur, de recevoir l'expression de notre plus haute considération.



Dominique Neuman, LL.B.

Procureur de l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) et Stratégies Énergétiques (S.É.)

c.c. La demanderesse.